



RÉAGIR
À LA PROPAGANDE
HAINÉUSE SUR
INTERNET

Réagir à la propagande haineuse sur Internet à été créé par le Réseau Éducation-Médias (Le Réseau) avec l'appui du Gouvernement de l'Ontario.



Ce guide fait parti de la *Trousse éducative — diversité et médias*, une suite de ressources anti-haine pour les écoles et communautés.

Trousse éducative
- diversité et médias

Pour plus d'informations, communiquez avec :

Réseau Éducation-Médias
950 avenue Gladstone, Bureau 120
Ottawa, Ontario, Canada K1Y 3E6
Tél. : 613-224-7721
Télééc. : 613-761-9024
info@education-medias.ca
www.education-medias.ca



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Qu'est-ce que la propagande haineuse en ligne ?	2
Définitions	2
Diffusion de la propagande haineuse sur Internet	3
Ciblage des jeunes	4
Parlons-en	7
Éduquer les jeunes	7
Discuter d'un incident	9
Counseling.....	10
Intervenir.....	11
Réagir à la propagande haineuse sur Internet	12
Comment signaler un incident	13
Créer un environnement qui ne tolère pas la propagande haineuse	15
Qui joindre à propos de la propagande haineuse en ligne	17
Services policiers	17
Services gouvernementaux	17
Services communautaires.....	18
Références	19



RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS

Le Réseau Éducation-Médias (le Réseau) est un organisme canadien à but non lucratif visant à promouvoir la littératie numérique et l'engagement civique numérique chez les jeunes en les aidant à développer leur pensée critique. Le Réseau développe des programmes de sensibilisation et des ressources éducatives destinés aux parents, aux éducateurs, aux bibliothécaires, aux membres de la communauté et aux enfants. Les programmes et les ressources du Réseau sont offerts en anglais et en français sur le site www.education-medias.ca.

INTRODUCTION

Ce guide a été conçu pour aider les enseignants, les parents, les jeunes, les organismes communautaires et les policiers à lutter contre la propagande haineuse sur Internet.

Les ordinateurs personnels, Internet et les appareils sans fil ont changé le visage de la propagande haineuse, permettant aux groupes haineux d'élargir leur auditoire, de conserver l'anonymat et d'attirer les jeunes par de nouveaux moyens. En 2011, le Centre Simon Wiesenthal a recensé 14 000 sites Web haineux, sans compter les sites au contenu généré par les usagers tels que Facebook et YouTube.¹

Les commentaires racistes et haineux choquent la grande majorité des Canadiens, mais ils ne sont pas nécessairement illégaux. De même, les logiciels destinés à bloquer le contenu haineux sur Internet ne sont pas très efficaces. Pour contrer les idéologies haineuses en ligne, il est donc essentiel d'apprendre à les reconnaître et de savoir comment et à qui les signaler. Enfin, pour empêcher la propagation de la haine, nous pouvons tous aider à créer des cultures de tolérance, de respect et d'empathie dans nos écoles et nos communautés.



QU'EST-CE QUE LA PROPAGANDE HAINÉUSE EN LIGNE ?

✕ DÉFINITIONS

On trouve deux définitions de la propagande haineuse en droit canadien : dans le *Code criminel* et dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. (Plusieurs provinces et territoires ont des lois dont certaines définissent la propagande haineuse, mais ces définitions sont généralement semblables à celle de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.) Les types de propagande haineuse traités dans ce guide répondent à la définition donnée dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Plusieurs – mais pas tous – correspondent également à la définition adoptée dans le *Code criminel*.

CODE CRIMINEL

Selon le *Code criminel*, il est illégal de préconiser le génocide, d'encourager publiquement et de promouvoir la haine contre un « groupe identifiable ». Quiconque est reconnu coupable de préconiser le génocide est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, tandis que l'incitation à la haine entraîne une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans. De plus, le *Code criminel* donne au juge le pouvoir d'ordonner la suppression de la propagande haineuse de tout système informatique canadien.

LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

L'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdit le recours aux technologies de télécommunication, comme un téléphone cellulaire ou Internet, pour communiquer des messages susceptibles d'exposer une personne à la haine ou au mépris pour des motifs fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, l'incapacité ou l'état de personne graciée. Les causes relevant de l'article 13 sont examinées par le Tribunal canadien des droits de la personne. Si le Tribunal conclut que le message est haineux, il peut ordonner à la personne qui l'a publié de le retirer sous peine d'être accusée d'outrage.

Le *Code criminel* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne* s'appliquent uniquement au matériel publié ou rendu public. Les commentaires faits sur un forum en ligne sont considérés comme publics, mais il n'est pas encore clair si la loi s'applique à un commentaire affiché sur un forum dont l'accès est limité (tel qu'un profil sur un site de réseautage social).

Rappelons qu'il demeure important de signaler les propos haineux sur Internet même s'ils n'enfreignent aucune de ces lois.

Veillez noter : Au moment de mettre sous presse, la Chambre des communes discutait l'abrogation de l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Si l'article 13 est abrogé, le *Code criminel* serait la seule voie légale pour s'attaquer à la haine en ligne au Canada.

✕ DIFFUSION DE LA PROPAGANDE HAINEUSE SUR INTERNET

Il y a plusieurs façons de communiquer les messages haineux sur Internet. La façon la plus connue est de créer un site Web. Certains de ces sites expriment clairement leur objectif tandis que d'autres – les sites *déguisés* – masquent leurs messages en prétendant offrir de l'information ou un débat légitime.² Les sites haineux déguisés espèrent passer pour de véritables sources d'information, particulièrement auprès des élèves faisant une recherche pour un projet scolaire. Un petit nombre de sites Web sont conçus spécifiquement pour plaire aux enfants.³

Pour attirer les jeunes plus âgés, certains organismes créent des jeux vidéos simples qui communiquent des messages haineux.⁴ D'autres diffusent la haine au moyen de la musique, surtout la musique rock haineuse que l'on trouve facilement en ligne sous forme de pistes musicales ou de vidéos sur des sites grand public tels que YouTube⁵ et iTunes.⁶ Enfin, tant les individus que les groupes organisés qui sèment la haine se tournent de plus en plus vers les réseaux sociaux tels que Facebook pour diffuser leurs messages.⁷



CIBLAGE DES JEUNES

Il y a de nombreux motifs d'inquiétude en ce qui concerne les jeunes et la propagande haineuse sur Internet. Tout d'abord, les jeunes comptent parmi ceux qui utilisent le plus Internet ; ils le font souvent sans supervision et ne possèdent pas toujours la pensée critique nécessaire pour comprendre le contenu auquel ils sont exposés. Les adolescents canadiens de 12 à 17 ans sont parmi les plus actifs sur Internet où ils passent environ 12 heures par semaine⁸ (sans compter le temps passé au téléphone cellulaire ou à jouer à un jeu vidéo en ligne). De plus, les trois quarts des jeunes de 13 à 15 ans peuvent naviguer sur Internet sans supervision.⁹ La combinaison de ces deux facteurs – utilisation marquée et manque de supervision – rend les jeunes, plus que tout autre groupe, plus susceptibles d'être exposés aux messages haineux en ligne et moins disposés à reconnaître le contenu haineux.

Deuxièmement, les jeunes sont souvent victimes de propos et d'actes haineux en ligne. Les semeurs de haine fréquentent les sites Web populaires auprès des jeunes, faisant des commentaires offensants pour obtenir une réaction ou pour que d'autres participants fassent de même.¹⁰ Tous les propos haineux en ligne, ou même la majorité d'entre eux, ne proviennent pas de groupes haineux : plusieurs espaces sur Internet, surtout ceux qui ont la faveur des garçons, font la promotion de « cultures haineuses » où des propos extrêmement racistes, sexistes et homophobes sont considérés comme normaux. Par exemple, des services de jeux en ligne tels que Xbox Live peuvent être très antipathiques envers les joueurs qui se déclarent membres d'un groupe minoritaire.¹¹

Enfin, les jeunes risquent davantage de participer à des crimes haineux dans leurs communautés : au Canada, les jeunes – surtout les garçons de 12 à 17 ans – sont les plus nombreux à commettre des crimes haineux.¹² Plusieurs groupes haineux s'ingénient à cibler les jeunes, surtout ceux qui cherchent un groupe ou une cause pouvant leur donner un sentiment d'appartenance.¹³ Les semeurs de haine sont très habiles à identifier les jeunes vulnérables, puis à adapter leur message de façon à les séduire ou à les recruter activement.¹⁴

Les groupes haineux attirent les gens de différentes façons. Certains cherchent à amener le public à adopter leurs vues tandis que d'autres encouragent les jeunes qui gravitent déjà autour des mouvements haineux à s'engager davantage. Sur Internet, les groupes haineux affichent souvent des versions modérées de leurs messages pour les rendre plus raisonnables.¹⁵ Ils adaptent leurs messages pour attirer les adolescents qui pourraient être incertains de leur identité ou de leur place dans la société. Ils s'efforcent souvent de recruter des élèves qui se sentent exclus par les initiatives centrées sur la diversité telles que le Mois de l'histoire des Noirs ou encore des jeunes qui estiment avoir perdu leur emploi au profit de groupes minoritaires.¹⁶ Les étudiants universitaires sont moins enclins à rejoindre les groupes haineux que les jeunes qui ont moins d'instruction,¹⁷ mais ils sont malgré tout vulnérables.

Plusieurs groupes haineux s'ingénient à cibler les jeunes, surtout ceux qui cherchent un groupe ou une cause pouvant leur donner un sentiment d'appartenance. Les semeurs de haine sont très habiles à identifier les jeunes vulnérables, puis à adapter leur message de façon à les séduire ou à les recruter activement.

Un jeune qui gravite autour d'un groupe haineux est souvent « préparé » par un mentor plus ancien qui le guide et développe sa loyauté.¹⁸ Lorsqu'un jeune s'associe à un milieu haineux, plusieurs étapes graduelles servent à le pousser à s'engager davantage et à le dissuader de quitter le groupe. Chaque étape va un peu plus loin que la précédente, modifiant graduellement la norme de ce qui est normal ou acceptable pour mieux faire accepter les étapes suivantes. Les études révèlent que ceux qui commettent des crimes haineux commencent souvent par de petits gestes pour graduellement passer à des actes plus graves.¹⁹

Parallèlement, plus le jeune s'implique, plus son sentiment d'appartenance au groupe grandit. Le groupe occupe une place considérable dans sa vie sociale, la loyauté envers les amis du groupe devenant aussi importante que la dévotion aux idéaux du groupe. Pour renforcer ce sentiment, les groupes haineux se disent menacés par d'autres groupes et par le gouvernement, car faire face à un danger commun affermit la loyauté des membres entre eux et envers le groupe.²⁰

La propagande haineuse sur Internet n'a pas toujours pour but de recruter des membres : ceux qui luttent contre la propagande haineuse pensent qu'une grande partie de ces propos vise aussi à inspirer les gens à commettre des crimes haineux de leur propre chef.²¹



PARLONS-EN

✕ ÉDUCER LES JEUNES

De nombreux foyers et écoles utilisent des logiciels de filtrage pour protéger les jeunes, mais les filtres Internet peuvent laisser passer beaucoup de contenu haineux, et certains sites – comme les sites déguisés – sont conçus pour échapper aux filtres. La meilleure façon d'aider les jeunes à faire face à la propagande haineuse en ligne est de les préparer avant qu'ils n'y soient exposés. Il faut pour cela les aider à *reconnaître* et à *décoder* le contenu haineux et leur enseigner comment y *réagir*. Les jeunes doivent comprendre que n'importe qui peut afficher du contenu sur Internet, et qu'il leur revient d'apprendre à faire la distinction entre le contenu tendancieux et l'information objective et exacte. Le sujet n'est pas toujours facile à aborder, mais il est préférable que ce soit nous qui renseignions les jeunes – avant que d'autres ne s'en chargent.

Il faut enseigner aux jeunes à examiner avec esprit critique *tous* les médias qu'ils consomment afin de pouvoir reconnaître la haine sous quelque forme que ce soit. Si les jeunes savent comment les groupes haineux communiquent leurs messages, ils seront plus à même de déceler les tentatives de manipulation.

La littératie numérique – la capacité de comprendre la nature, les techniques et les effets des médias comme Internet – est l'un des outils les plus efficaces pour lutter contre la propagande haineuse en ligne.²² Parce que les jeunes sont très à l'aise avec les ordinateurs et Internet, nous sommes portés à croire qu'ils possèdent déjà les habiletés nécessaires pour « affronter » le contenu offensant en ligne. En fait, même les jeunes les plus avertis ne discernent pas toujours les messages véhiculés sur les sites haineux.²³

L'une des plus importantes habiletés numériques que les jeunes doivent acquérir est la capacité de vérifier les sources. Les groupes haineux déploient beaucoup d'efforts pour donner un semblant de légitimité à leurs sites²⁴ en ayant recours aux marqueurs privilégiés par les jeunes pour décider de la fiabilité d'une source : adresse .org, citations d'autres sources (même si ces citations sont déformées, erronées, fabriquées ou tirées d'autres groupes haineux), prétendue expertise (presque tous les auteurs sont des « universitaires » et plusieurs groupes prétendent être des « instituts ») et conception de site professionnelle et attrayante.²⁵

Les jeunes doivent apprendre à vérifier les sources, par exemple l'origine des liens, ou faire une recherche sur le site Whois pour savoir à qui appartient un domaine. Ainsi, une recherche sur Whois révélera que le site « Martinlutherking.org » – qui affirme être une ressource éducative sur Martin Luther King – appartient en fait à Stormfront, un groupe suprématiste blanc. Une recherche sur une source peut également révéler si elle est fiable : par exemple, lorsque vous faites une recherche sur le site haineux déguisé « National Policy Institute », le deuxième résultat obtenu, après le site lui-même, renvoie au Southern Poverty Law Center, qui précise que l'« institut » est une source importante de racisme théorique.

Les jeunes doivent également savoir reconnaître la haine. Bien que de nombreux sites haineux tentent de cacher leur véritable nature²⁶, leur message peut les trahir. Voici certaines des idées les plus courantes sur les sites haineux :

- **L'AUTRE** : l'idée fondamentale véhiculée dans la propagande haineuse est celle de « l'Autre » – considéré comme étant complètement différent du groupe de l'auteur et parfois décrit comme inhumain. L'Autre est présenté comme inférieur et comme une menace (pour le groupe de

l'auteur).²⁷ La plupart des groupes haineux sont soucieux de ne pas prôner ouvertement la violence envers leurs cibles.²⁸ Ils donnent plutôt une interprétation déformée de l'histoire et de l'actualité pour convaincre le lecteur de la nécessité de recourir à la violence contre l'Autre.

- **LE PASSÉ GLORIEUX** : un autre élément de la propagande haineuse est l'idée que le groupe a perdu la place glorieuse qu'il occupait jadis. Ce revers est imputé à l'Autre qu'il faut vaincre et détruire pour retrouver ce passé glorieux.
- **LA VICTIMISATION** : les groupes haineux se présentent habituellement comme les victimes de l'Autre. Par exemple, les sites de suprématie blanche affirment que les Blancs perdent leurs emplois ou leurs places dans les établissements d'éducation, et même leur patrimoine, à cause du « racisme à l'envers ».²⁹

Il faut enseigner aux jeunes à examiner avec esprit critique *tous* les médias qu'ils consomment afin de pouvoir reconnaître la haine sous quelque forme que ce soit. Si les jeunes savent comment les groupes haineux communiquent leurs messages, ils seront plus à même de déceler les tentatives de manipulation.

Le développement de l'empathie est un autre moyen important de préparer les jeunes à réagir à la propagande haineuse en ligne. (À ce sujet, voir la rubrique *Créer un environnement qui ne tolère pas la propagande haineuse*.)

DISCUTER D'UN INCIDENT

Il est important pour les parents et les enseignants de discuter avec les jeunes de ce qu'ils voient en ligne et de les encourager à parler avec un adulte en qui ils ont confiance lorsqu'ils trouvent du contenu dérangeant.

La section *Réagir à la propagande haineuse sur Internet* indique comment signaler les messages haineux en ligne. Si vous avez connaissance de messages haineux, en classe ou dans la communauté, il est important d'en parler publiquement. Mais n'abordez pas le sujet tant que vous n'êtes pas prêt à réagir : vous pouvez très bien dire « Non, ce n'est pas vrai et je vais vous expliquer pourquoi demain. » Trouvez le contenu, identifiez la source et prenez le temps de préparer votre réponse.³⁰ Vous pouvez consulter les sites de École sans racisme (www.ecolesansracisme.be), du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (www.diversite.be/index.php?), de la Fondation canadienne des relations raciales (www.crr.ca/index.php?lang=french) et du Réseau Éducation-Médias (www.education-medias.ca) qui offrent des programmes pour aider les classes et les communautés à lutter contre la haine et à promouvoir la diversité.³¹ Saisissez l'occasion pour montrer aux élèves comment appliquer la pensée critique et les aider à comprendre *pourquoi* le message est haineux et comment il déforme les faits.

Il est également important pour les jeunes de comprendre comment l'histoire influence la façon dont nous nous percevons et percevons les autres. Il est difficile pour un jeune qui ne connaît pas l'histoire de l'esclavage et des droits civiques, ou encore de l'antisémitisme, de comprendre la différence entre un débat raisonnable et des propos haineux. Veillez à ce que les élèves comprennent qu'en abordant ces questions, le but n'est pas de blâmer ou de culpabiliser mais de promouvoir la justice pour tous.

La police, les enseignants et autres autorités doivent prendre au sérieux tout signalement de propos haineux en ligne. Ils doivent aussi être sensibles aux effets de la propagande haineuse sur un jeune qui en est la cible. Par exemple, si un jeune est la cible de harcèlement ou d'injures au cours d'un jeu en ligne, ou s'il fait partie d'un groupe ciblé par des propos haineux, il peut se sentir gêné, isolé ou avoir peur d'en parler.³²

COUNSELING

Dans certains cas, les jeunes qui ont été exposés à des propos haineux sur Internet – surtout au harcèlement et aux injures – auront besoin de counseling.

Une personne exposée au sectarisme et à la haine, où que ce soit, peut éprouver des effets beaucoup plus graves que seulement se sentir mal à l'aise ou non bienvenue. Être l'objet de discrimination en ligne peut provoquer le stress, l'anxiété et la dépression.³³ Les victimes de crimes haineux risquent davantage de considérer le monde et les gens autour d'eux comme dangereux et d'estimer qu'ils exercent moins de contrôle sur leur vie.³⁴ Il leur est plus difficile que les victimes d'autres formes de crimes d'oublier l'incident et ils sont plus susceptibles d'avoir des pensées troublantes au sujet de l'incident, de déclarer des problèmes de santé et de perdre le goût de vivre.³⁵

La forme de counseling la plus efficace dépendra des liens de la victime avec sa communauté et avec la culture dominante. Il faudrait encourager la victime qui s'identifie énormément à sa communauté à utiliser les ressources de celle-ci, par exemple Jeunesse Idem (www.jeunesseidem.com) ou la Coalition gaie et lesbienne du Québec (www.cglq.ca). Les victimes qui ne s'identifient pas à leur communauté ou qui sont membres de plus d'un groupe minoritaire pourraient se sentir moins à l'aise de faire appel à ces ressources.³⁶ Toutes les victimes ont besoin d'outils pour agir (voir *Comment signaler un incident*) et de counseling professionnel si elles le jugent nécessaire. On trouvera de l'information sur les services de soutien aux victimes offerts au Canada sur les sites du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes (<http://crcvc.ca/fr>) et du Répertoire des services aux victimes du ministère de la Justice (www.justice.gc.ca/fra/pi/cpcv-pcvi/rsv-vsd/index.html).

Il peut également être approprié d'offrir un soutien à la communauté à laquelle la personne appartient – école, quartier ou communauté minoritaire – puisque les effets des crimes haineux se répercutent souvent sur l'entourage.³⁷ (Voir plus de détails sur la façon de gérer les effets d'un incident sur la communauté sous la rubrique *Créer un environnement qui ne tolère pas la propagande haineuse.*)

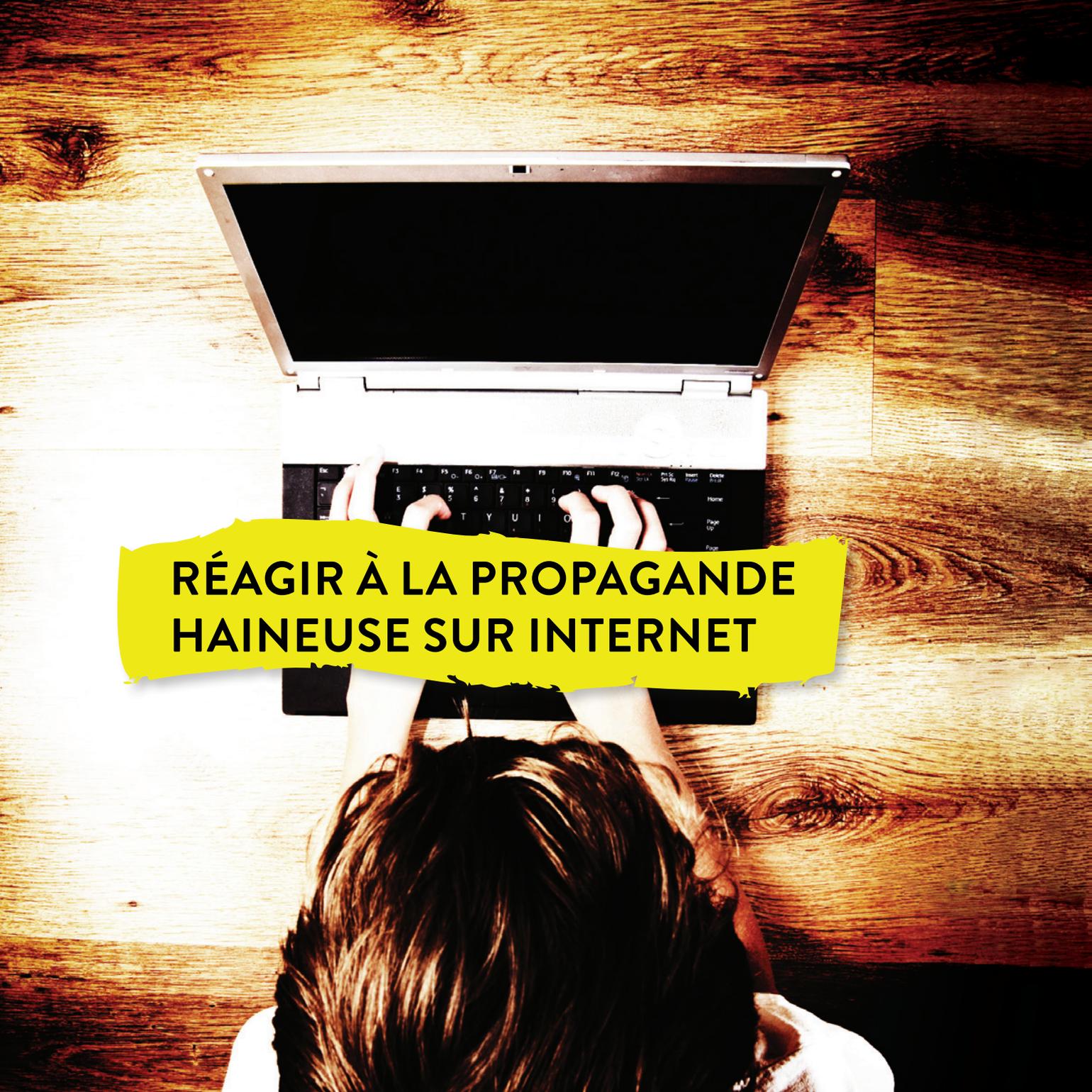
INTERVENIR

Les parents, les enseignants et les chefs de file de la communauté doivent parfois traiter avec des jeunes qui ont créé ou diffusé des messages haineux sur Internet ou qui sont impliqués dans des groupes haineux. Heureusement, beaucoup des outils utilisés pour préparer les jeunes à faire face à la propagande haineuse en ligne peuvent aussi les aider à échapper au « piège de la haine ». Avant tout, il faut développer leur pensée critique et les aider à comprendre que le racisme et les préjugés sont illogiques. En examinant de façon critique les postulats du sectarisme et des propos haineux, ils peuvent se rendre compte à quel point ceux-ci sont sans fondement.³⁸

Il existe dans plusieurs pays des programmes visant à intervenir auprès des jeunes impliqués dans des activités haineuses, tels le *Challenge Hate Crime Project* (www.niacro.co.uk/challenge-hate-crime/) dans le nord de l'Irlande et *Exit Sweden* (www.fryshuset.se/fryshuset/Fryshuset_social_projects.aspx). Pour l'instant, il n'y a aucun programme du genre au Canada, mais des études ont révélé certaines caractéristiques communes des programmes efficaces. Ces programmes :

- acceptent et comprennent les jeunes qui participent ;
- enseignent des méthodes de gestion de la colère ;
- sensibilisent les jeunes aux effets des préjugés et des partis pris ;
- demandent aux jeunes de faire du service communautaire ;
- enseignent aux jeunes à examiner leurs pensées et leurs actions ;
- informent les jeunes des lois qui s'appliquent à la propagande haineuse et aux crimes haineux dans leur région ;
- encouragent ou obligent les jeunes à s'excuser et à réparer les torts causés par leurs actes.³⁹

Les programmes d'intervention sont particulièrement importants lorsque les jeunes risquent d'être placés dans un établissement correctionnel parce que c'est là que les groupes racistes réussissent le mieux à recruter de nouveaux membres.⁴⁰ Même dans des cas moins graves, il est essentiel d'intervenir dès que possible lorsque des jeunes sont impliqués dans la propagande haineuse.



**RÉAGIR À LA PROPAGANDE
HAINEUSE SUR INTERNET**

COMMENT SIGNALER UN INCIDENT

Il est essentiel de réagir aux propos haineux sur Internet. Lorsque vous le faites, il est utile d'être le plus précis possible. Incluez autant de détails que vous le pouvez, notamment :

- Quand cet incident s'est-il produit ? Il est important de noter l'heure et la date parce certains contenus en ligne, tels les fils de discussion des sites de clavardage, peuvent disparaître rapidement.
- Comment le contenu a-t-il été diffusé ? Le message vous a-t-il été envoyé personnellement par courriel, message SMS, message texte, messagerie instantanée ou messagerie privée ? Êtes-vous tombé sur un texte en naviguant sur Internet ?
- Si le message vous a été envoyé personnellement :
 - Gardez le courriel original ou sauvegardez le journal de la séance de clavardage au cas où il vous faudrait les remettre à un policier.
 - Si possible, sauvegardez le nom d'utilisateur ou l'adresse courriel de la personne qui vous a envoyé le message haineux.
- Si vous avez trouvé le contenu sur un site Web :
 - Copiez et collez l'adresse du site en cliquant sur la barre d'adresse de votre navigateur Web, ce qui mettra en relief l'adresse Web, puis copiez et collez l'adresse dans un document Word.
 - Faites une capture d'écran du contenu en question pour la remettre à un policier. (Sur un ordinateur *Windows*, appuyez sur la touche « Impr écran Syst » ou « Print Screen », puis allez dans un logiciel graphique ou de traitement de texte et choisissez « Coller » dans le menu Édition ; sur un Mac, appuyez sur les touches « Commande + MAJ + 3 » pour sauvegarder l'image de l'écran sous forme de fichier graphique sur votre bureau.)

Pour signaler la propagande haineuse en ligne, adressez-vous à :

L'administrateur du site

Les sites et les services qui permettent aux internautes d'afficher du contenu, tels Facebook, YouTube et Xbox Live, ont des politiques sur ce qui est acceptable ou non. Sur ces sites, vous pouvez en général porter plainte en cliquant sur l'onglet « Contactez-nous » à la page d'accueil. Certains sites ont également des outils conçus spécialement à cette fin :

- Facebook permet aux gens de signaler différents types de contenu offensant. Voir www.facebook.com/help/?page=247013378662696.

- YouTube permet aux visiteurs de signaler une vidéo pouvant offenser (vous devez avoir un compte YouTube). Pour plus de détails, voir <http://support.google.com/youtube/bin/answer.py?hl=fr&answer=157105>.
- Les usagers de Xbox Live peuvent déposer une plainte pour toute forme de harcèlement. Pour plus d'information, voir http://forums.xbox.com/fr-fr/live_angels/f/68/t/161372.aspx.
- World of Warcraft a une politique qui interdit le harcèlement fondé sur la race, l'ethnicité, l'origine nationale ou l'orientation sexuelle. Pour vous plaindre de harcèlement, il faut communiquer avec le maître de jeu et « Ouvrir une requête ». Pour plus d'information, voir <http://eu.battle.net/support/fr/article/world-of-warcraft-charte-concernant-le-harclement-dans-le-jeu>.

Le fournisseur de services Internet (FSI)

Lorsqu'ils sont informés d'un contenu haineux hébergé sur leurs serveurs, nombre de FSI retireront ce contenu. Pour trouver qui héberge un site, consulter www.uwhois.com ou www.monwhois.fr/.

Tribunal canadien des droits de la personne

Vous pouvez déposer une plainte pour propagande haineuse auprès du Tribunal canadien des droits de la personne en communiquant avec la Commission canadienne des droits de la personne.

Commission canadienne des droits de la personne.

344, rue Slater, 8^e étage, Ottawa, Ontario (Canada) K1A 1E1

Téléphone : 613-995-1151 Sans frais : 1-888-214-1090

ATS : 1-888-643-3304 Télécopieur : 613-996-9661

Vous pouvez également joindre la Commission en ligne à l'adresse suivante :

www.chrc-ccdp.ca/contact/default-fra.aspx.

Organismes non gouvernementaux

Il est possible de signaler des incidents de propagande haineuse hors ligne et en ligne en s'adressant à des organismes non gouvernementaux, notamment :

- B'nai Brith Canada (www.bnaibrith.ca/league/lhr-report.htm)
- Internet Centre Anti Racism Europe – ICARE (www.icare.to/main.php?fr)
- Canadian Anti-racism Education and Research Society (www.stopracism.ca/reportfrm.php)

Vous trouverez une liste plus complète des organismes qui luttent contre la propagande haineuse dans la section *Qui joindre à propos de la propagande haineuse en ligne*.

Application de la loi

De nombreux services de police possèdent une *unité des crimes haineux* qui traite des incidents haineux. Si vous vivez dans l'une des municipalités suivantes, demandez l'unité des crimes haineux lorsque vous appelez pour signaler un incident :

- Calgary
- Edmonton
- Hamilton
- Orillia
- Ottawa
- Toronto
- Vancouver
- Winnipeg

Les services de police locaux qui ne possèdent pas d'unité de lutte contre les crimes haineux ont parfois des spécialistes qui s'occupent de ces crimes. Demandez à parler à une personne qui se spécialise dans la lutte contre les crimes haineux lorsque vous appelez pour signaler un incident.

Si vous vivez en Ontario ou en Colombie-Britannique, vous avez également accès à une équipe d'experts en la matière :

- Ontario Hate Crime Extremism Investigative Team (www.hceit.ca)
- B.C. Hate Crime Team (604-543-4903 or 604-598-4243)

CRÉER UN ENVIRONNEMENT QUI NE TOLÈRE PAS LA PROPAGANDE HAINEUSE

La section *Parlons-en* vous indique comment réagir face à un incident spécifique de propagande haineuse sur Internet. Il est également très important de bâtir une communauté qui ne tolère pas les propos haineux.

Développer l'empathie

Le meilleur antidote à la haine est l'empathie ou la capacité de comprendre comment les autres se sentent. *Racines de l'empathie* (www.rootsofempathy.org/fr), par exemple, est un programme qui peut aider à développer l'empathie chez les jeunes et à leur inculquer des habitudes de tolérance et de compassion. Le programme est considéré comme l'un des moyens les plus efficaces de combattre le harcèlement à l'école⁴¹ et ses leçons peuvent également s'appliquer à la lutte contre la propagande haineuse.

Promouvoir la tolérance et la diversité

Il existe aussi de nombreuses ressources visant à aider les écoles et les groupes communautaires à promouvoir la tolérance. Les études ont démontré que les programmes sont plus efficaces quand, en plus de sensibiliser les jeunes aux préjugés et aux partis pris, ils mettent l'accent sur la coopération, la résolution de problèmes, la communication, le règlement de conflits et la médiation.⁴²

Par exemple :

- L'organisme Partners Against Hate (www.partnersagainsthate.org) a publié deux guides d'activité intitulés *Helping Children Resist Bias and Hate* et *Helping Youth Resist Bias and Hate*. Ces guides proposent une grande variété de stratégies et d'outils utiles pour créer une communauté sans haine. (en anglais)
- Les groupes qui luttent contre le racisme, tels Teaching Tolerance et l'Anti-Racism Resource Centre (www.anti-racism.ca), offrent également des ressources intéressantes faisant la promotion de la diversité et de l'empathie dans la communauté comme l'*Anti-Racism Resource Kit* (www.aclrc.com/pdf/Anti_Racism_Resource_Kit.pdf). (en anglais)
- La Commission ontarienne des droits de la personne publie plusieurs guides antiracistes (www.ohrc.on.ca/fr/resources/publications).
- FAST (Fighting Anti-Semitism Together) offre une unité intitulée *Choisissez votre voix* qui aide les élèves à comprendre les torts causés par la haine et les stéréotypes. (www.fightingantisemitism.ca/fr/cyv_kit.html)
- Le Réseau Éducation-Médias a préparé pour les écoles et les groupes communautaires une trousse intitulée *Trousse éducative - diversité et médias* comprenant des ateliers, des plans de leçon et des modules d'enseignement qui explorent tout un éventail de questions allant des images de la diversité dans les médias à la propagande haineuse en ligne. (www.education-medias.ca/)

Enfin, une autre façon de bâtir une communauté tolérante est de sensibiliser la population au fait que les comportements haineux sont plutôt rares. Des études ont révélé que les gens sont plus portés à participer à des activités comme le harcèlement lorsqu'ils croient que de nombreuses personnes agissent ainsi ; inversement, ils sont moins susceptibles d'adopter ces comportements s'ils pensent que moins de personnes agissent de cette façon. En sensibilisant les gens au fait que ce type de comportement n'est pas la norme, nous modifions non seulement leur opinion mais aussi leur comportement.⁴³



QUI JOINDRE À PROPOS DE LA PROPAGANDE HAINEUSE EN LIGNE

✕ SERVICES POLICIERS

- Alberta Hate Crimes Committee : www.albertahatecrimes.ca (*en anglais*)
- B.C. Hate Crime Team : par téléphone, faire le 604-543-4903 ou le 604-598-4243, bc_hate_crime_team.sc.ediv_lmd@rcmp-grc.gc.ca
- Ontario Hate Crime Extremism Investigation Team : www.hceit.ca/HCEIT/Welcome.html (*en anglais*)
- Site de la Sûreté du Québec sur la cybercriminalité : www.suretequebec.gouv.qc.ca/cybercriminalite/cybercriminalite-surete-du-quebec.jsp

✕ SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Services aux victimes et signalement

- Canadian Resource Centre for Victims of Crime : www.crcvc.ca/fr/for-victims/
- Commission canadienne des droits de la personne : www.chrc-ccdp.ca
- Alberta Police Based Victim Services Association : www.apvsa.com (*en anglais*)
- Alberta Human Rights Commission : www.albertahumanrights.ab.ca (*en anglais*)
- Commission des droits de la personne du Manitoba : www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick : www.gnb.ca/hrc-cdp/index-f.asp
- Newfoundland and Labrador Human Rights Commission : www.justice.gov.nl.ca/hrc/index.html (*en anglais*)

- Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest : www.nwthumanrights.ca/fr/
- Nova Scotia Human Rights Commission : www.humanrights.gov.ns.ca (*en anglais*)
- Tribunal des droits de la personne du Nunavut : http://www.nhrt.ca/french/general_information
- Commission ontarienne des droits de la personne : <http://www.ohrc.on.ca/fr>
- Prince Edward Island Human Rights Commission :
www.gov.pe.ca/humanrights/index.php3?number=72187&lang=E (*en anglais*)
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Québec) :
<http://www2.cdpcj.qc.ca/en/pages/default.aspx>
- Commission des droits de la personne de la Saskatchewan : <http://www.shrc.gov.sk.ca/french/index.html>
- Yukon Human Rights Commission : http://www.yhrc.yk.ca/index_fr.htm

Counseling et services de soutien

- Ontario Victim Support Line : 1-888-579-2888 ou 416-314-2447 (région du Grand Toronto)
(*en anglais*)

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Counseling et services de soutien

- Jeunesse j'écoute : <http://jeunessejecoute.ca/Teens/Home.aspx?lang=fr-ca>
- PFLAG Canada (Parents et amis des lesbiennes et des gais) : <http://www.pflagcanada.ca/fr/index-f.php>

Action directe et services de signalement (les sites suivants sont en anglais)

- Center for Research-Action on Race relations (CRARR) : <http://www.crarr.org/>
- Égale, Canada : www.egale.ca
- Anti-Racist Canada : www.anti-racistcanada.blogspot.com
- Hatewatch : www.splcenter.org/blog/?source=redirect&url=hatewatch
- International Network Against Cyberhate (INACH) : www.inach.net/
- The Nizkor Project : www.nizkor.org
- Simon Wiesenthal Center : www.wiesenthal.com
- Stand Up to Hate : www.standuptohate.blogspot.com
- Stop Racism and Hate Collective : www.stopracism.ca

X RÉFÉRENCES

- ¹ Centre Simon Wiesenthal, « Digital Terrorism and Hate », 2011.
- ² Daniels, Jessie, « Race, Civil Rights, and Hate Speech in the Digital Era », *Learning Race and Ethnicity: Youth and Digital Media*, sous la direction de Anna Everett, The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation Series on Digital Media and Learning, Cambridge, MA, The MIT Press, 2008, p. 129-154.
- ³ Weimann, Gabriel, « Diffusion ciblée : la tendance en matière de cyberterrorisme », *Gazette*, vol. 70, n° 3, 2008, p. 23. <http://www.rcmp-grc.gc.ca/gazette/vol70n3/vol70n3-fra.pdf>
- ⁴ Kim, T.K, « White Noise », *Intelligence Report*, printemps 2006, numéro 121.
- ⁵ Mock, Brentin, « Sharing the Hate », *Intelligence Report*, printemps 2007, numéro 125.
- ⁶ Scherr, Sonia, « When it Comes to Peddling Hate Music, iTunes Appears to be Selective », *Hatewatch*, 24 août 2009.
- ⁷ Valentino-DeVries, Jennifer, « Concern About Racism and Social Networking Grows », *The Wall Street Journal*, 22 mars 2011.
- ⁸ Zamaria, Charles et Fred Fletcher, « Canada Online! The Internet, media and emerging technologies: Uses, attitudes, trends and international comparisons 2007 », Toronto, Canadian Internet Project, 2008.
- ⁹ *Internet Security and Kids Research*, Ipsos Reid, mai 2010.
- ¹⁰ Tynes et autres, « Online Racial Discrimination and Psychological Adjustment Among Adolescents », *Journal of Adolescent Health*, 2008, vol. 43, n° 6, p. 565 ; DOI: 10.1016/j.jadohealth.2008.08.021.
- ¹¹ Tan, Phillip, « Hate Speech in Game Communities », *Updates: The Gambit Blog*, 10 mars 2011.
- ¹² Dauvergne, Mia et Shannon Brennan, « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada », Ottawa, 2009, Statistique Canada.
- ¹³ Meddaugh Amon, K., « Grooming for Terror: the Internet and Young People ». *Psychiatry, Psychology & Law*, 2010, vol. 17, n° 3, p. 424-437.
- ¹⁴ Blazak, Randy, From White Boys to Terrorist Men: Target Recruitment of Nazi Skinheads, *American Behavioral Scientist*, février 2001, vol. 44, n° 6, p. 982-1000.
- ¹⁵ Meddaugh, Priscilla Marie et Jack Kay, (2009) « Hate Speech or “Reasonable Racism ?” The Other in Stormfront », *Journal of Mass Media Ethics*, vol. 24, n° 4, p. 251-268.
- ¹⁶ Blazak Randy, « From White Boys to Terrorist Men: Target Recruitment of Nazi Skinheads », *American Behavioral Scientist*, février 2001, vol. 44, n° 6, p. 982-1000.
- ¹⁷ Turpin-Petrosino, C., « Hateful Sirens... Who Hears Their Song? An Examination of Student Attitudes Towards Hate Groups and Affiliation Potential », *Journal of Social Issues*, 2002, vol. 58, n° 2, p. 281-301.
- ¹⁸ Turpin-Petrosino, C., « Hateful Sirens... Who Hears Their Song? An Examination of Student Attitudes Towards Hate Groups and Affiliation Potential », *Journal of Social Issues*, 2002, vol. 58, n° 2, p. 281-301.
- ¹⁹ Tori DeAngelis, « Understanding and preventing hate crimes », *Monitor on Psychology*, vol. 32, novembre 2001, p.2
- ²⁰ McCauley Clark et Sophia Moskalenko, « Mechanisms of Political Radicalization: Pathways Toward Terrorism », 2008, *Terrorism and Political Violence*, vol. 20, n° 3, p. 415-433.
- ²¹ Fedynsky, Peter, « Hate in the Digital Age », *Voice of America*, 24 février 2011.
- ²² International Network Against Cyber Hate, rapport de 2010.

- ²³ Daniels, Jessie, « Finding Civil Rights in Cyberspace: A Study of Adolescents' Internet Use », exposé présenté aux rencontres de l'Eastern Sociological Association, Boston, MA, 2006.
- ²⁴ Meddaugh, P. M., « Hate Speech or "Reasonable Racism?" The Other in Stormfront », *Journal of Mass Media Ethics*, 2009, vol. 24, n° 4, p. 251-268.
- ²⁵ Flanagin, Andrew J., Metzger, M. et autres, *Kids and Credibility: An Empirical Examination of Youth, Digital Media use and Information Credibility*, MIT Press, 2010.
- ²⁶ Chiang, C., P. Gerstenfeld et D. Grant, D., « Hate Online: A Content Analysis of Extremist Internet Sites », *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 2003, vol. 3, n° 1, p. 29-44.
- ²⁷ Meddaugh, P. M., « Hate Speech or "Reasonable Racism?" The Other in Stormfront », *Journal of Mass Media Ethics*, 2009, vol. 24, n° 4, p. 251-268.
- ²⁸ Chiang, C., P. Gerstenfeld, P. et D. Grant, « Hate Online: A Content Analysis of Extremist Internet Sites », *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 2003, vol. 3, n° 1, p. 29-44.
- ²⁹ Daniels, J., « Race, Civil Rights, and Hate Speech in the Digital Era », *Learning Race and Ethnicity: Youth and Digital Media*, Cambridge, MA, MIT Press, 2008, p. 129-154.
- ³⁰ *Guidelines for Discussion of Racial Conflict and the Language of Hate Bias and Discrimination*. University of Michigan, <http://www.crlt.umich.edu/publinks/racialguidelines.php>, consulté le 26 octobre 2011.
- ³¹ Tiven, Lorraine, *Hate on the Internet: A Resource Guide for Educators and Families*, Partners Against Hate, 2003.
- ³² McDonald, Susan et Andrea Hogue, « An Exploration of the Needs of Victims of Hate Crimes », Justice Canada, 2007.
- ³³ Tynes et autres, « Online Racial Discrimination and Psychological Adjustment Among Adolescents », *Journal of Adolescent Health*, 2008, vol. 43, n° 6, 565 DOI : 10.1016/j.jadohealth.2008.08.021
- ³⁴ Herek, G. M., J. R. Gillis et J. C. Cogan, « Psychological sequelae of hate-crime victimization among lesbian, gay and bisexual adults », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 1999, vol. 67, n° 6, p. 945-951.
- ³⁵ McDevitt, J., J. Balboni, L. Garcia et J. Gu. 2001. « Consequences for victims. A comparison of bias- and non-bias-motivated assaults », *In Crimes of Hate: Selected Readings*, sous la direction de P. Gerstenfeld et D. Grant, Londres, Sage, 2001, p. 45-57.
- ³⁶ *Guide de traitement des victimes d'actes criminels : Application de la recherche à la pratique clinique*, Ministère de la Justice, Canada, 2009.
- ³⁷ Iganski, P., « Hate crimes hurt more », *American Behavioral Scientist*, 2001, vol. 45, n° 4, p. 626-638.
- ³⁸ Blazak, Randy, « From White Boys to Terrorist Men: Target Recruitment of Nazi Skinheads », *American Behavioral Scientist*, février 2001, vol. 44, n° 6, p. 982-1000.
- ³⁹ Iganski, Paul, David Smith et autres, *Rehabilitation of hate crime offenders*, Equality and Human Rights Commission (Écosse), printemps 2011.
- ⁴⁰ Blazak, Randy. (2001) « From White Boys to Terrorist Men: Target Recruitment of Nazi Skinheads », *American Behavioral Scientist*, vol. 44, n° 6, p. 982-1000.
- ⁴¹ Bornstein, David, « Fighting Bullying With Babies », *The New York Times*, 8 novembre 2010.
- ⁴² Prutzman, P. (1994), « Bias-related Incidents, Hate Crimes, and Conflict Resolution », *Education & Urban Society*, vol. 27, n° 1, p. 71-81.
- ⁴³ Craig, David W. et H. Wesley Perkins, « Assessing Bullying in New Jersey Secondary Schools: Applying the Social Norms Model to Adolescent Violence », présenté à la National Conference on the Social Norms Approach, 22 juillet 2008. <<http://www.youthhealthsafety.org/BullyNJweb.pdf>>